

Men verlangt dit alles, zoo veel mogelijk, door voorbeelden uit de Nederduitsche taal opgehelderd te zien.

### III. Een lofdicht op GIJSBERT KAREL VAN HOGENDORP.

De beantwoordingen moeten in het Nederduitsch gesteld, leesbaar en door eene andere hand, dan die des Stellers geschreven, en met eene spreuk geteekend zijn; voorts, verzeld van een verzegeld naambriefje, van buiten met dezelfde spreuk voorzien, vóór ultimo Maart 1842, worden ingeleverd aan het lokaal des Genootschaps (Zwanenburgerstraat) onder het adres van den eersten Secretaris.

Aan de goedgekeurde beantwoordingen zal worden toegewezen een gouden Eerepenning ter waarde van honderd Gulden. De bekroonde stukken worden het eigendom des Genootschaps, tenzij Bestuurderen den Schrijver mogten vergunnen, zijn stuk uit te geven voor eigene rekening.

De onbekroonde stukken worden, op vertoon van de drie eerste en drie laatste regels, door dezelfde hand geschreven, aan de zich anmeldenden afgegeven, terwijl de daarbij behorende naambriefjes verbrand worden.

*Amsterdam,*  
27. December 1841.

N. J. BARENDS,  
*Eerste Secretaris.*

HAARLEM. Gaarne verleen u wij eene plaats aan het volgende stuk.

Aan de Redactie van den *Algemeenen  
Konst- en Letterbode* te Haarlem.

In de belangrijke *Archieven*, welker uitgave zoo wél aan de zorgen van den Heer GROEN VAN PRINSTERER is toevertrouwd, komen twee brieven voor (*Arch. de la Maison d' Or.N. I Ser. 3<sup>e</sup> t. N<sup>o</sup>. CCCLXXXV en CCCLXXXVII*), waarin, (p. 503,10 en 513,4), veel *onverklaard cijferschrift* wordt aangetroffen; (zie de *noot* p. 503.) Het gelukte mij onlangs den sleutel uit te vinden, en zie hier denzelfden ten dienste van degenen, welke in gemelde *Archieven* belangstellen.

6.

a.	b.	c.	d.	e.	f.	g.	h.
3.	6.	9.	12.	15.	18.	21.	24.
i.	j.	k.	l.	m.	n.	o.	p.
27.	30.	33.	36.	39.	42.	45.	48.
r.	s.	t.	u.	v.	....	w.	x.
51.	54.	57.	60.	63.	66.	69.	72.

De overige cijfers zijn zoogenaamde *non-valeurs*, ter nedergesteld, om den oningewijden lezer het spoor bijster te maken.

Volgens deze aanwijzingen komt de volgende zin te voorschijn.

CCCLXXXV, *Lettre du Prince d'Orange au Cte.*  
JEAN DE NASSAU, *daté de Malines. 21 Sept. 1572.*

Vous estes sans doute assez adverty du malheureux et exécrationnel meurtre" (de la St. Barthélemy) „ commis le 17<sup>me</sup> du mois passé à la ville de Paris, lequel le Roy public ouvertement avoir esté faict par son commandement. Or *quel coup de massue* cela nous ait esté, n'est besoing de vous discourir, car vous l'entendez assez de vous mesmes, considerant que, quant aux moyens humains, *mon unique espoir estoit du costé de la France.* Et defaict etc.

Vous pouvez assez comprendre *combien cela ait reculé nos affaires*, ven que s'il ne fut entrevenu, etc.

Maintenant au contraire, sans l'horreur et estohttement qu'un fait si exécrationnel imprime en tous coeurs des gens de bien, encor est-il incroyable *le dommage* et (T) *reculement* que j'en ay reçu, car pour n'estre *fid sur l'infanterie*, que *L'admiral m'avoit promis* (1), et estoit *desja presté* asavoir de *dix à douze mil bons arquebusers* je n'ay voulu *me charger de beaucoup d'infanterie allemande* qui mesmes n'est guères utile pour le present. Si que etc.

Les nostres le voyant si mal secondés *in (en) ont esté saisis de telle frayeur* que j'ay esté *contraint de les ramener*; combien que d'autre costé, *la faute de vivres me forçoit ausfy de me retirer* ne sachant mesmement pour lors que Dendremonde restait encore rengée de nostre costé. De sorte que à *mon grand* (2) *regret j'ay esté contraint de laisser mon frere Louis encor assiégé* à cause que estant toutes les avenues fort estroittement gardées, *je n'avooy nul moyen de luy envoyer* (3) *secours*, ny mesme de luy donner

(1) Hier moet 42. 51, 42. noodwendig zijn 45. 51. 42.

(2) 21. 41. 3. 39. 12. moet hier zijn 21. 51. 3. 39. 12.

(3) 60. 42. 40. 69. 5. 51. moet zijn 60. 42. 40. 69. 15. 51.

*escorte pour le tirer hors de la, veu singalièrement que mes reytres me l'ont refusé tout à plat, dont ayant entendu que mon dit frere peut (4) encor soutenir le siège quelques dix ou douze jours, j'ay trouvé pour le meilleur de me retirer par deça soit pour doner le branle à la ville et par ce moyen lever le siège de Monts ou coupper les vivres au duc, ou bien pour charger le duc de Holstein. (5)*

Quant au reste je vous prie de vouloir incontinent et au plutost que vous sera possible, depécher le *commisfaire* (6) *Schwarts en France*, afin de faire en toute diligence *marcher les cinq mille arquebuziers vers (Dend)-remunde* d'autant que je ne sache lieu plus commode ou nous nous pourrions rencontrer et sur tout que l'on y use bonne discrétion et prudence, sans se précipiter témérairement en danger.

De ma part je ne trouveroye hors de propos que *des ar-bruciltz (?)* descendissent le Rin partie à bateau partie à pied vous y pourres adviser etc.

P. S.

Quant a *Diets von Sch(p)onenberg* je voudroye volontiers penser vir (7) mais à faute de moyen je ne sauroy que luy mande(e)r pour le présent.

(Omtrent dit P. S. schijnt eenige rectificatie of aanyvulling van den tekst vereischt te worden.)

CCCLXXXVII. du même au même, datée du Camp de Geel.

Depuis l'encluse écrite, j'ay entendu telles nouvelles que je (8) *crain fort que mon frère LODODOIC (Lodowic, Louis) soit estre (entre) le mainc du duc d'ALBE (9) et l(a) ville rendue* à l'occasion que *les francis* qui estoient (10) *la dedan, ne vouloyent plus lontanps (11) tenir la ville* pour avoir entendu l'intention du Roy estre changée en France.

Toutes fois je n'en ay encor rien asseuré. —

Dieu vueille tourner le tout à la gloire de son St. nom. —

D'autre costé je me treu(v)e fort perplex de ce que je doy faire à cause que *les gens de guerre ne sont délibérez de faire rien qui vaille* et ce pour la mesme occasion susdit ce que vous pouvez estimer à quel *dommage et ruine il tournera non seulement à moy et les miens (12) mais aus-sy aux princes d'Allemagne*, ausquels certes ceste affaire touche de plus presqu'eux-mesmes ne pensent. Cependant je suis délibéré avec la grace de Dieu *m'aller tenir en Hol-*  
*lan-*

(4) 42. 15. 60. 57. moet zijn 45. 15. 60. 57.

(5) Voor 42. 24. lees 24. 42.

(6) Lees voor 54. 51.

(7) Venir ou voir.

(8) Je is je.

(9) 14. 6. 12. 6. 9. geeft b. d. b. c. : men leze 14. 12. 60. 9.

(10) 15. 37. 51. moet zijn 15. 39. 57.

(11) Hier is 21 als *nonvalcur* geplaatst.

(12) 14. 36. 27. 15. 39. 51. moet zijn 54. 36. 27. 15. 39. 54.

lande ou Zelande et ile (?) d'attendre ce qu'il luy plaira de faire, ce que n'ay voulu obmettre à vous mander, affin que si l'occasion se présente par de là de pouvoir (13) aider ces affaires tant perplexes, vous y teniez la main tant que possible vous sera. Escrit en mon camp à Geel ce 24 de 7bre 1572.

Ik wenschte bij deze gelegenheid uwe lezers mede nog opmerkzaam te maken op eene uitgaaf van Archieven, hier te lande welligt niet zoo algemeen bekend, als dezelve verdient door haren inhoud, belangrijk voor onze geschiedenis, gedurende hetzelfde tijdperk, waartoe onder anderen gemeld deel van de Nassausche Archieven behoort. Ik bedoel de „*Corresp. diplom. de BERTR. DE SALIGNAC DE LA MOTHE FÉNELON, Ambassadeur de France en Angleterre de 1568—1575, publié, pour la première fois sur les M. SS. conservés aux Archives du Royaume. Paris 1840 8°.*” De volgende geheime dépêche kan doen zien, van welk belang dit werk voor onze geschiedenis te achten is.

### C. IIe Dépêche.

(EXTRAIT d'un MÉMOIRE à part fin avril 1570  
I p. 127—8.)

De laquelle lettre (interceptée) ceste Royne (Elizabeth) et les siens ont prins beaucoup de souspeçon, et font, à ceste heure, tant plus desireux de raccommoier leur différens avec le Roy d'Espagne, comme ilz en poursuivent dilligemment l'accord, par leur depputez, qu'ilz ont à cest effect envoyé en Flandres; lesquelz, à ce que j'entendz, ont mandé qu'ilz en espèrent une bonne yssue.

Et semble que le duc d'Alve, en une façon où aultre, y condescendra sellon qu'on m'a dict qu'il desire bien fort esteindre ceste querelle, ainsy qu'il estime avoir si bien vaincue celle du Prince d'Orange, et ensepvelye celles des Guenx, qu'elles ne se pourront, l'une ni l'aultre, jamais plus resusciter;

Et qu'à ceste heure, il a bien fort grande affection d'aller en Espagne, „comme pour triumer des choses qu'il a „bien faictes, et bien saigement et vaillamment conduictes „en Flandres, d'y avoir conservé la religion Catholique „et estinct l'hérésie; d'avoir saulvé l'estat, et quasi l'avoir „conquiz et estably de nouveau au Roy son Maistre qui  
su.

(13) 11. moet zijn 12.